

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Bâtiment administratif de la Pontaise Av. des Casernes 2 1014 Lausanne

DEMANDE DE SUBSIDE INCITATIF POUR UN COURT SEJOUR TRANSFORME EN LONG-SEJOUR

Réservé aux établissements qui pratiquent le court-séjour de manière prépondérante

(art. 26, alinéa 5 du Règlement de la Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale

Nom		Prénom	
Date de naissance		Etat civil	
Nom d'alliance		Prénom du conjoint	
Origine(commune et canton)		Ancien N° AVS ou Nouveau numéro de sécurité sociale (NSS)	
Adresse privée : Rue et numéro			
Localité			
Motifs médico-sociaux justifiant le subside incitatif pour un court-séjour transformé en long-séjour ensuite du non-retour à domicile :			
(utiliser le verso au besoin)			
	Nom de l'établissement dans lequel le c transformé en long- séjour :	_	
F	Le court-séjour avait été demandé par l de :	'EMS/CMS/BRIO	
	La décision de placement en long-séjou la date suivante (par ex. réunion de rés	-	
	Le résidant poursuit en long-séjour dans l'établissement :		
	Dès la date du :		
L'établissement ou le service soussigné atteste que la personne susmentionnée :			
répond aux conditions de domicile LAPRAMS (art. 3. "La loi s'applique à toute personne domiciliée dans le canton ()"			
Date : Timbre et signature :			